



Rapport moral de Georges Combel

Comme beaucoup de maires de communes incluses dans le périmètre du projet de PNR, le conseil municipal a été amené à débattre du syndicat mixte interrégional de préfiguration du parc et d'aménagement des baronnies provençales.

Dans ma commune nous n'avons pas donné notre accord pour que l'intercommunalité adhère au syndicat mixte, d'autres communes (isolées ou dont une seulement une partie de la communauté de communes est incluse dans le périmètre) ont directement délibérées pour ne pas y adhérer.

Les règles d'adhésions ont diluées les résultats puisque dans les intercommunalités la majorité suffisait pour l'adhésion de la totalité des communes.

Pourtant les débats ont été intéressants, les avis très partagés sur le sujet. La décision a quelquefois basculé à une voix près.

Bien entendu, l'information donnée par les porteurs du projet était de dissocier l'aménagement et la préfiguration du parc.

En disant voter pour le syndicat, après vous pourrez toujours voir pour le parc .C'est pas la même chose. ...

Le trouble a ainsi été créé, avec en prime un sentiment de culpabilité à peine caché : « Ce serait dommage de pas voir ce qu'est la charte, passer à coté de quelque chose »

Alors bien sûr, il n'est pas facile de prendre une décision défavorable quand certains élus influents y sont eux favorables. Alors beaucoup ont pensé d'accord pour le syndicat mixte, le parc on verra après.

L'information a bien été diffusée comme cela .par certains médias, le formatage des esprits pour tenter de créer une sorte de pensée commune a bien été tenter.

Preuve en est, les déclarations prêtées au Sous Préfet de NYONS par un journaliste d'un hebdomadaire local, qui aurait incité à BOOSTER le syndicat mixte .Nous avons rencontré le Sous Préfet de NYONS qui a démenti formellement ces déclarations ! Renseignements pris, le journaliste en question est pro parc à 100%. Ceci expliquant son manque d'objectivité.

Lors de notre visite à la sous-préfecture, il nous a bien été confirmé que l'étude de préfiguration était indissociable du reste .Le syndicat mixte était la phase préalable à la création du PNR : « c'est les fiançailles », la prochaine phase « c'est le mariage » a dit le sous-préfet pour imager ses propos. Il y a donc bien engagement, volonté de voir aboutir le projet.



Il semble que certaines communes aient mal évaluées les risques. Mais il a bien rappelé que s'il n'y avait pas consentement, alors les fiançailles seraient rompues. De plus, en tant que représentant de l'Etat il ne prendra jamais position, ce n'est pas son rôle.

On sait bien ce que rupture veut dire. Il faudra après recoller les morceaux

Je rappelle, simplement que les statuts de ce syndicat mixte entraînent la perte du pouvoir de décision des communes concernées. N'auront pas la majorité des voix au conseil d'administration + de 50% détenu par les conseils généraux et régionaux auxquels il faut rajouter les villes portes qui elles ne sont pas concernées par la charte. On manipule l'information lorsqu'on insinue que les communes détiendront plus de 50% des voix, donc elles n'ont pas à s'inquiéter.

Toutes les communes ne seront pas représentées, les communautés de communes le seront par une poignée de délégués et peut être pas toutes !

Sans parler du comité directeur, qui sera l'exécutif et dont la composition est sans équivoque. On est loin de la représentativité des communes dans le SAB.

Et bien NON, je dis NON. Je veux continuer à participer aux décisions qui impliqueront ma commune, je veux le débat. Je ne veux pas que l'on me dicte ce que je pense, ce qui est bon pour moi !

Autre bémol, l'article 7 des statuts qui précise au dernier alinéa « En cas de refus de classement du territoire en Parc naturel régional par l'autorité compétente, les régions et départements pourraient, à leur demande et de droit, se retirer du Syndicat, sans que le comité puisse s'y opposer ». Le paragraphe précédent indique «les membres resteront financièrement engagés jusqu'à l'extinction des emprunts contractés pendant la durée de leur adhésion au Syndicat mixte», ce qui signifie que l'adhésion à ce jour représente un grand saut vers l'inconnu, et en plus il faudra éponger les dettes.

Autre réflexion : les régions, les départements ont-ils réellement la volonté de faire de l'aménagement sur ce territoire, s'ils se prévoient déjà une porte de sortie en cas de non création du parc ?



Moi j'espère que cela ne veut pas dire : « Prend le parc et tais toi ! » ou en quelque sorte le marché serait « on vous aide si vous acceptez le parc »

Toujours est il qu'à ce jour le syndicat mixte n'est toujours pas créé. Il devait être en place au 1^{er} janvier 2006 .Ce retard n'est pas le fait du hasard, il est en grande partie du à notre action et au contradictoire que nous avons avancé et qui en a fait réfléchir plus d'un.

La mayonnaise parc ne prend pas. Des défections ont eu lieu, d'autres vont suivre. Le projet va commencer à ressembler à un véritable gruyère. D'ici qu'à la fin il y est plus de trous que de fromage !

Il faut continuer à nous faire entendre, nous ne seront crédibles et efficace qu'ensemble sur ce seul sujet du Parc. Cela ne nous empêche pas de conserver nos opinions dans d'autres domaines.

Il est important aujourd'hui de continuer à peser sur la décision, sur les décideurs .Les actions que nous allons mener doivent être suivies, c'est important.

Continuons à porter nos valeurs, à développer nos arguments pour obtenir le retrait du projet.

Merci de m'avoir écouté.